

VISIO-REUNION CSO LAO le 03/04/2023 à 21H

Présents : Mme P.ALT, C.BRUIN-GAUTIER, CH. DUPRAT,
E.LAGIER, C.LAGONELLE, S.VALETTE, M.E.ALBERT, G.BROUILLET
A.CABANIOLS, T.DUPRAT, J.DE OLIVEIRA, G. LATERRASSE,
A.OLIVE, J.PIAT, et P.OLIVE.

Excusés : M. C.CHEVAL, M. DELAY, D.DONNETTE, JP. DORGANS,
YB. GOUYEN, P.SARRAT.

Pierre OLIVE remercie ceux qui ont pu se connecter ce soir.

1. PROPOSITION des IMPLANTATIONS des CROSS

A une grande majorité, la CSO proposera les implantations suivantes au vote décisionnaire :

- RELAIS de CROSS : LESCURE D ALBIGEOIS 12/11
- 1/4FINALE EST : ALES
- 1/4FINALE OUEST : LOURDES
- 1/2FINALE : CARCASSONNE

2. SAISON PISTE 2023

Désignation des délégués de la CSO LAO :

- 16/4 MARCHE BLAGNAC : Chantal DUPRAT
- 7/5 Championnats de France des clubs CASTRES : Elisabeth LAGIER
- NIMES : Didier DONNETTE
- PERPIGNAN : Pierre OLIVE
- MURET TOURNEFEUILLE : à désigner



NOS PARTENAIRES



- 14/5 EQUIP ATHLE
 - CARMAUX : à désigner
 - NIMES : Didier DONNETTE
 - PERPIGNAN : Pierre OLIVE
 - TARBES : Chantal DUPRAT
- 21/5 Championnats de France des clubs
 - PERPIGNAN : Pierre OLIVE
 - RODEZ MURET : à désigner
- 28/5 FINALE EQUIP ATHLE RODEZ : à désigner
- 3-4/6 EC CARMAUX : Pierre OLIVE
- 17/6 ES+meeting LAO CA JU PERPIGNAN : Pierre OLIVE
- 18/6 BM MILLAU : Didier DONNETTE
- 25/6 POINTES D'OR CASTRES : Christophe LAGIER
- 1-2/7 ELITE CJ ALBI : Pierre OLIVE
- 8/7 OPEN TOURNEFEUILLE : à désigner

Le livret LAO piste 2023 est en phase finale de la relecture. Sa publication est prévue pour le 6/4.

Eric Albert pose la question des effectifs des qualifiés. La CSO LAO s'est fixée comme objectif que chaque concours se déroule avec au moins une dizaine de concurrents dans chaque catégorie. Il est retenu de qualifier 24 sprinters (100 200 400) . Les listes de qualifiables seront donc le plus large possible.

La CSO LAO se réserve le droit de limiter arbitrairement le nombre de qualifiés définitifs de façon à respecter une excellente qualité organisationnelle dans toutes les épreuves.

L'heure limite de confirmation de présence lors d'un championnat individuel LAO est fixée à 1heure avant l'épreuve mais une tolérance pourra être accordée par le délégué CSO jusqu'à 45mn si les conditions l'exigent, notamment pour les premières épreuves du championnat.

Pour les épreuves par équipes, l'heure limite de dépôt des équipes définitives est fixée à 45mn mais une tolérance pourra être accordée par le délégué CSO jusqu'à 30mn pour les clubs éloignés.

Le règlement des interclubs LAO adopté par le CDLAO sera appliqué tel qu'il figure sur le livret LAO

Comme au niveau national, les officiels réquisitionnés par une structure FFA comptent dans les effectifs des officiels des clubs même s'ils officient sur un autre stade, mais pour bénéficier de cette disposition, le club doit le signaler auparavant à la LAO.

Comme au niveau national, les athlètes ne peuvent pas compter pour leur équipe, s'ils ne participent pas sur le même stade, le même jour dans les mêmes conditions.

La COT organise des certifications le jour d'un interclubs mais le nouveau diplôme n'est délivré que dans les jours qui suivent cette compétition. La nouvelle qualification obtenue ne peut donc pas être comptabilisée au crédit du club pour ce tour d'interclubs.

3. CIRCUIT des MEETINGS LAO

Toute épreuve doit être accessible à tout athlète de la LAO. Si cette condition n'est pas remplie, l'épreuve sera retirée du circuit des meetings LAO.

Le meeting C/J du 17/6 à Perpignan fera partie du circuit des meetings pour toutes ses épreuves.

La prochaine réunion de CSO LAO devra désigner des délégués au moins pour les 7 meetings à label FFA.

4. HIVER PROCHAIN

Dès la publication du calendrier FFA, un calendrier LAO sera établi en tenant compte des informations suivantes :

- La rencontre interligue CJ devrait être organisée à Lyon à la date limite de qualification pour les championnats de France CJ en salle.
- Le GTO souhaite organiser un stage début janvier 2024 se terminant par 2 compétitions à Tarbes et Bompas le 7/1/24 avec inscriptions libres.
- Eviter les doublons de championnats LAO de même type (exemple Championnat individuel et épreuves combinées) au cours du même week-end, autant que possible.
- EC au moins 3 semaines avant la date limite de qualification aux championnats de France
- EC des BE/MI avancées en février

5. QUESTIONS DIVERSES

La COT LAO, qui est responsable de la désignation des jurys de base souhaite choisir des officiels assez proches du lieu des compétitions, mais compte tenu des disponibilités des bénévoles, cela n'est pas toujours possible, comme cet hiver à Bompas ou à Tarbes.

Marc Delay demande que le championnat LAO du 10000m soit déplacé au 23/9 à St GIRONS (accord de la CSO LAO).

RODEZ sera candidat pour accueillir les championnats de relais et la coupe des spécialités le 1/10 prochain.

Les médailles du championnat de MARCHE du 10000m JU ES SE seront remises à BLAGNAC le 16/4 et celles de la marche BE/MI seront attribuées à MILLAU le 18/6.